

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le trente octobre convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le quatre novembre deux mil quatorze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion
- Mise en place du télé-relevage des compteurs gaz – convention GRDF
- Classement du chemin rural de la Verte en voie communale – enquête publique
- Questions Diverses

L'an 2014, le 4 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

**Présents** : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, CHARLES Floriane, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, ESCANDE Aurélie, POMMERAUD Brigitte, MM : BERTIN Jean-Noël, BESSONNET William, CORNELIUS Richard, KOTSIS Jack, LABAYE Gilles, RODOMOND Jocelyn

**Excusé(s)** : Mmes : BOUCHET Sandra, GALY Virginie

**Secrétaire**: M. LABAYE Gilles

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### **Mise en place du télé-relevage des compteurs gaz – convention GRDF**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Gaz réseau Distribution France (GRDF) déploie, au profit de ses abonnés, un système de télé-relevage de ses compteurs.

Les objectifs de ce dispositif sont principalement de :

- permettre aux abonnés, par une communication plus fréquente des données de consommation, de mieux maîtriser leur consommation,
- d'améliorer la qualité de la facturation qui ne sera plus assise sur des estimations mais uniquement sur la consommation réelle.

Cette solution est installée sans surcoût pour le consommateur.

La commune est sollicitée pour héberger un relais servant à relayer des informations collectées par émissions d'ondes radios (de l'ordre de 500 mW pour les "concentrateurs" et de 50 mW pour les émetteurs placés sur les compteurs).

Le site proposé pour la commune est la mairie.

L'hébergement est consenti moyennant une redevance annuelle de 50€ H.T. par site, destiné à couvrir les consommations d'électricité des appareils installés.

L'installation des équipements est intégralement à la charge de GRDF

Le conseil souhaite par précaution demander des informations complémentaires à savoir :

- Préciser le type d'antenne et l'implantation exacte et le volume d'ondes émises suivant la puissance de l'antenne
- Evaluer l'effet des ondes sur les enfants – proximité de l'école
- Réindexer la redevance annuelle sur le coût de l'électricité
- Demander le nom de communes déjà équipées pour avoir un historique sur une implantation

déjà existante.

Un courrier sera transmis à GRDF en ce sens.

\*\*\*\*\*

### **Classement du chemin rural de « La Verte » en voie communale – enquête publique**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il faudrait déclasser le chemin rural "de la Verte" et le classer en voie communale, et le mettre dans le domaine public de la commune.

Pour cela il convient de procéder à une enquête publique.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du chemin rural de «La Verte" et à son classement en voie communale

D'autoriser Monsieur le Maire à nommer un commissaire enquêteur et à signer toutes les pièces nécessaire à la poursuite de ce dossier.

L'enquête publique aura lieu du 8 au 22 décembre 2014

Mme Evelyne CHEMIER est nommée commissaire enquêteur.

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses**

- La Communauté de Communes demande la nomination d'un référent « bâtiments scolaires » : Jean-Noël BERTIN
- Nomination d'un référent « tempête » : Denis DUROCHER
- Monsieur le Maire informe sur le devenir de la communauté de communes : toutes les communautés de communes devront compter 20 000 habitants en 2017 ; Plusieurs pistes sont étudiées pour que la CdC atteigne ce seuil (fusion avec une autre CdC, commune nouvelle etc...)
- M. AUBELLE est mandaté par le CdC pour réfléchir aux perspectives financières des communes suite à la baisse annoncée et amorcée des dotations, et de nouvelles compétences qui pourraient à court terme échoir aux communes. Il viendra à Trois-Palis le 26 novembre à 14 heures.
- Une réunion est organisée le 25 novembre à 18 heures avec Effervescentre, les parents d'élèves, les élus pour un retour sur la mise en place de T.A.P.
- L'inauguration de l'école aura lieu le vendredi 14 novembre à 18 h 30
- Rencontre avec le personnel le 20 novembre à 18 heures
- Mme CHASSELOUP et Mme CHARLES donne un compte rendu de la visite du central de la Gendarmerie et parle du programme « voisins vigilants »
- Prochain conseil municipal le 9 décembre 2014 à 20 h 30

\*\*\*\*\*

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 15

\*\*\*\*\*